

# Commission Africaine de l'Energie

## AFREC



AFREC Plans, Role  
in the future,  
mandate, ...

HANIFI - ALGERIE  
02 juin 2003

## DEFINITIONS ...

**AFREC** : Commission Africaine de l'Energie

**Energie** : Toute ressource renouvelable ou non renouvelable à l'état naturel ou après transformation, exploitée par l'homme en vue de satisfaire ses besoins.

**Traité** : Traité instituant la Communauté économique africaine

**Communauté économique régionale**: Toute communauté économique régionale africaine créée pour coordonner le développement du secteur de l'énergie sur une base régionale ou sous-régionale.

**Etat membre** : Etat membre de la Commission africaine de l' Energie

**Personne**: Physique ou morale

## CREATION ...

- ◆ Il est créé au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique Africaine :

 Une commission africaine de l'énergie : **AFREC**

- ◆ Composée des Etats membres de l'OUA/AEC

## PRINCIPES DIRECTEURS ...

Les Etats membres déclarent leur adhésion aux principes suivants:

### 1- Développement de l'utilisation de l'énergie pour:

- ✓ Promouvoir et appuyer un développement économique et social rapide,
- ✓ Réduire la pauvreté,
- ✓ Combattre la désertification,
- ✓ Améliorer les conditions et la qualité de la vie dans les Etats membres.

## PRINCIPES DIRECTEURS ...

Les Etats membres déclarent leur adhésion aux principes suivants:

2- Encouragement et promotion de la coopération dans le domaine énergétique entre les Etats membres, en particulier par le développement en commun des ressources énergétiques par:

- ✓ Identification et la promotion de projets d'envergure régionale et/ou sous régionale.

## PRINCIPES DIRECTEURS ...

Les Etats membres déclarent leur adhésion aux principes suivants:

- 3- Promotion d'un développement et d'une utilisation durable et écologiquement rationnel de l'énergie,
- 4- Accélération de la mise en œuvre du Traité d'Abuja grâce à un développement et une utilisation intégrés, coordonnés et harmonisés de l'énergie, en associant l'AEC, les CER, le secteur privé, etc., à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et politiques d'énergie,

## PRINCIPES DIRECTEURS ...

Les Etats membres déclarent leur adhésion aux principes suivants:

- 5- Promotion de la recherche et du développement et encouragement du transfert de technologie dans le secteur de l'énergie,
- 6- Promotion et renforcement de l'intégration, de l'autosuffisance, de la sécurité et de la fiabilité de l'approvisionnement en énergie dans les Etats membres,

## PRINCIPES DIRECTEURS ...

Les Etats membres déclarent leur adhésion aux principes suivants:

- 7- Règlement pacifique des différends,
- 8- Coopération inter-états dans le domaine de la formation et de la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur de l'énergie,
- 9- Harmonisation des normes et procédures dans le secteur de l'énergie,



## PRINCIPES DIRECTEURS ...

Les Etats membres déclarent leur adhésion aux principes suivants:

- 10- Promotion du commerce et de l'assistance technique entre les Etats membres dans le domaine de l'énergie,
- 11- Promotion du partenariat entre les entreprises et les institutions des Etats membres,
- 12- Partage équitable des coûts de la mise en œuvre de la présente Convention dans un esprit de bonne gouvernance et de transparence.

## Fonctions de l' AFREC ...

### Les Fonctions de l'AFREC sont:

1- Elaborer des politiques, des stratégies et des plans de développement de l'énergie sur la base des priorités de développement de la ( du ):

- Sous-région,
- Région,
- Continent,

## Fonctions de l' AFREC ...

Les Fonctions de l'AFREC sont:

- 2- Concevoir, créer et actualiser une base de données continentale dans le domaine de l'énergie et favoriser la diffusion rapide des informations et l'échange d'informations entre les Etats membres et les Communautés économiques régionales ( CER ),

## Fonctions de l' AFREC ...

### Les Fonctions de l'AFREC sont:

- 3- Recommander et encourager le développement des ressources humaines dans le secteur de l'énergie, en particulier grâce à la formation,
- 4- Mobiliser des ressources financières afin de fournir aux Communautés économiques régionales et aux Etats membres l'assistance nécessaire au développement de leur secteur énergétique,

## Fonctions de l' AFREC ...

Les Fonctions de l'AFREC sont:

- 5- Encourager la recherche et le développement dans le secteur de l'énergie,
- 6- Promouvoir et développer les échanges et transits commerciaux de biens et services énergétiques entre les Etats membres, en particulier en identifiant et en levant les obstacles au développement des dits échanges et transits,

## Fonctions de l' AFREC ...

Les Fonctions de l'AFREC sont:

- 7- Fournir une assistance technique aux Etats membres, aux Communautés économiques régionales et aux autres acteurs du secteur de l'énergie en Afrique,
- 8- Encourager l'utilisation des normes et procédures communes en matière d'énergie,

## Fonctions de l' AFREC ...

Les Fonctions de l'AFREC sont:

- 9- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour l'exploitation et l'utilisation des capacités en matière d'énergie,
- 10- Harmoniser et rationaliser les programmes d'exploitation et d'utilisation d'énergie,

## Fonctions de l' AFREC ...

Les Fonctions de l'AFREC sont:

- 11- Promouvoir, au sein des Etats membres, l'adoption et l'application de mesures efficaces de prévention de la pollution de l'environnement due à l'exploitation, au transport, au stockage, à la distribution et à l'utilisation des ressources en énergie du continent,
- 12- Rechercher la création de valeurs ajoutées sur les ressources énergétiques dans les Etats membres,



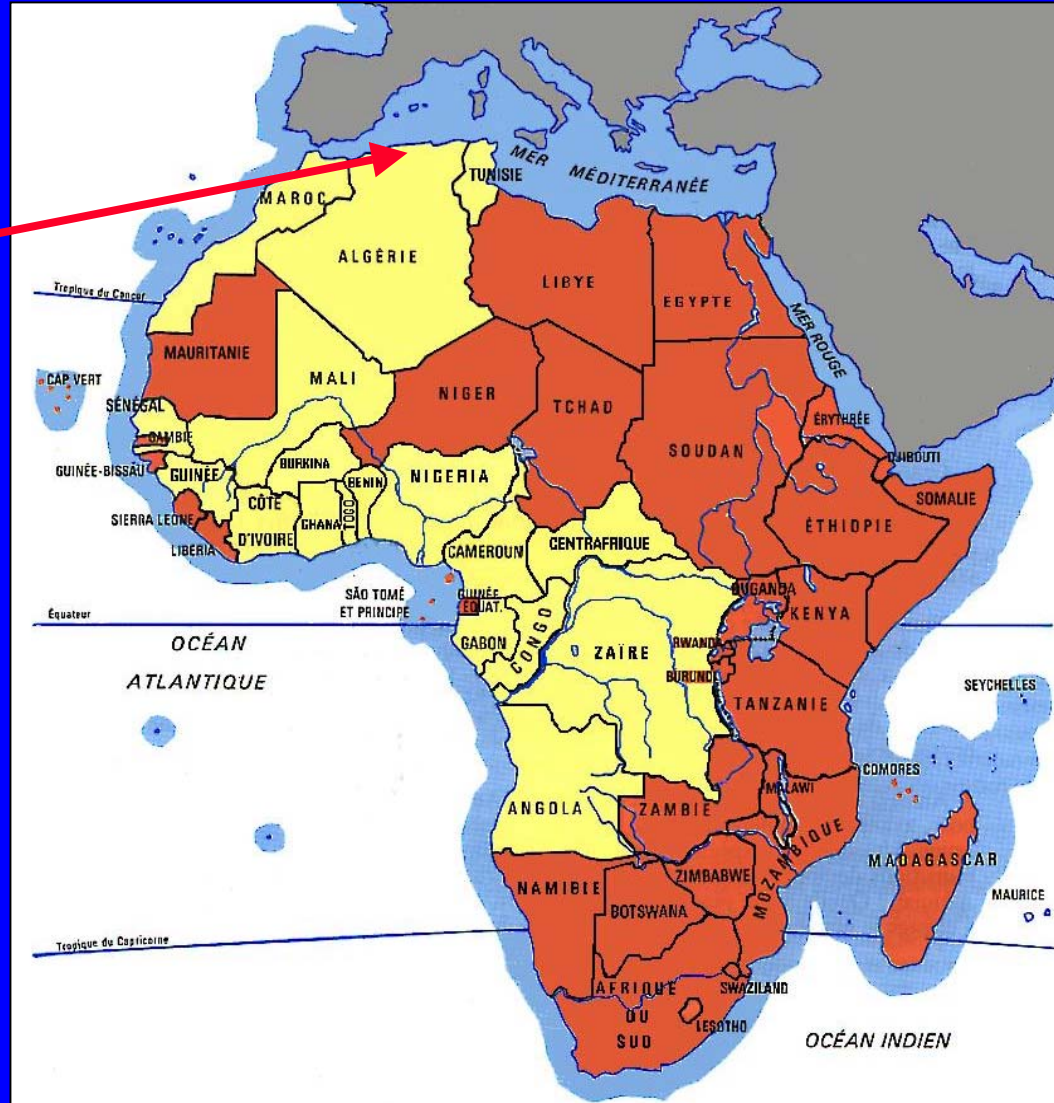
## Fonctions de l' AFREC ...

Les Fonctions de l'AFREC sont:

- 13- Promouvoir l'exploitation et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables,
- 14- Entreprendre toute autre activité qui pourrait s'avérer nécessaire à la réalisation des objectifs susmentionnés.

# SIEGE DE L'AFREC ...

**ALGER**



## Organes de l' AFREC ...

La  
Conférence  
des Ministres  
ou des  
Responsables  
de l'Energie

" Conférence "

Le  
Conseil  
Exécutif

" Conseil "

Le  
Secrétariat

L'organe  
consultatif  
technique

Autres  
Organes  
subsidiaires



## Organes de l' AFREC ...

### La Conférence : Pouvoirs & attributions

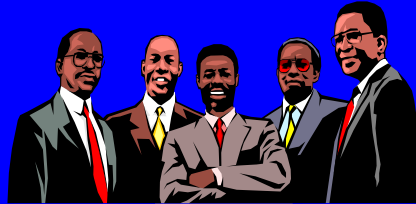
1. Organe suprême de la Commission,
2. Tient une session ordinaire une fois tous les deux (02) ans. Peut se réunir en session extraordinaire à la demande du Conseil exécutif ou d'un Etat membre, sous réserve de l'approbation des deux tiers ( 2/3 ) des membres de la Commission,



## Organes de l' AFREC ...

### La Conférence : Pouvoirs & attributions

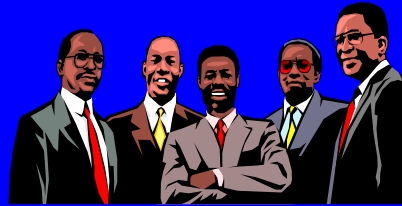
3. a- Approuve les programmes de travail de la Commission et évalue leur mise en Œuvre,
- b- Examine et approuve le budget annuel de la Commission,
- c- Adopte son Règlement intérieur,
- d- Approuve le Règlement du Personnel et le Règlement financier de la Commission,
- e- Elit son Bureau,
- f- Approuve, sur proposition du Conseil exécutif, la nomination et la révocation du Directeur exécutif de la Commission,
- g- Elit les Etats membres devant siéger au Conseil exécutif de la Commission



## Organes de l' AFREC ...

### Le Conseil : Pouvoirs & attributions

- 1- A un mandat de deux (02 ) ans,
- 2- Tient une session ordinaire par an. Peut également se réunir en session extraordinaire dans les conditions à spécifier dans le Règlement intérieur de la Commission,
- 3- Est responsable devant la Conférence,



## Organes de l' AFREC ...

### Le Conseil : Pouvoirs & attributions

#### 4- Est composé de:

( 15 ) experts en énergie  
représentant les Etats  
membres ( élus sur la base  
de Critères de représentation  
géographique de l'OUA )

+

Un ( 01 ) expert en  
énergie de l'OUA  
Représentant son  
Secrétaire général

+

Un ( 01 ) expert en  
énergie de la  
Banque Africaine  
De développement

+

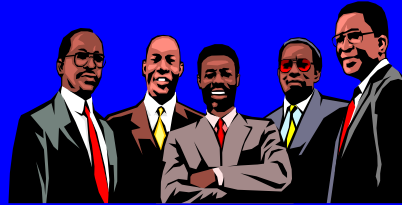
Un ( 01 ) expert en  
énergie de la Commission  
économique des Nations  
Unies Pour l'Afrique

+

Un ( 01 ) représentant  
de chaque Communauté  
économique régionale

+

Le Directeur exécutif  
fait fonction de  
Secrétaire du Conseil



## Organes de l' AFREC ...

### Le Conseil : Pouvoirs & attributions

#### 5- Les attributions du conseil sont:

- a- Prépare et présente les projets de programmes de travail , des études, des projets de budget annuel de la Commission pour examen par la Conférence,
- b- Soumet à la Conférence un rapport périodique sur les activités de la Commission,
- c- Détermine les modalités et conditions de service du personnel de la Commission,
- d- Recommande à la Conférence la nomination du Directeur exécutif de la Commission,
- e- S'acquitte de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par la Conférence.





## Organes de l' AFREC ...

### Le Secrétariat : Pouvoirs & Attributions

- 1- Le Secrétariat de la Commission est dirigé par un Directeur exécutif. Il est assisté du personnel requis,
- 2- Le Secrétariat:
  - a- Assure le secrétariat de toutes les sessions des organes de la Commission,
  - b- Assure la gestion quotidienne de la Commission,
  - c- Suit la mise en œuvre des décisions de la Conférence et du Conseil,
  - d- Conserve les documents, les dossiers et les données relatives aux activités de la Commission,
  - e- Tient à jour le répertoire des ressources, des besoins, des législations et des programmes énergétiques des Etats membres, des CER et des autres partenaires,



## Organes de l' AFREC ...

### Le Secrétariat : Pouvoirs & Attributions

- f- Prépare l'ordre du jour, les documents et les projets de programme de travail pour examen par le Conseil,
- g- Prépare le projet de budget-programme, le rapport annuel, le bilan et les états financiers de la Commission et les soumet à la Conférence pour examen et mesures appropriées,
- h- Prépare et soumet des rapports sur les activités de la Commission,
- i- Organise des réunions de groupes et de groupes d'experts qu'il juge nécessaires à la mise en œuvre de ses programmes de travail et des activités qui lui ont été confiées par la Conférence,
- j- S'acquitte de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par la Conférence et/ou le Conseil exécutif.



## Organes de l' AFREC ...

### Le Secrétariat : Pouvoirs & Attributions Fonctions du Directeur exécutif

- 1- Le Directeur exécutif dirige les activités du Secrétariat de la Commission et est responsable de l'exécution de ses fonctions,
- 2- Il est l'ordonnateur de la Commission et est responsable de la bonne gestion du budget,
- 3- Le Directeur exécutif:
  - a- Assure les services de secrétariat pour les sessions de la Conférence et du Conseil exécutif,
  - b- Est le représentant juridique de la Commission,
  - c- Désigne et révoque le personnel administratif et technique du Secrétariat,
  - d- Veille à une représentation géographique équitable des postes du Secrétariat.



## Organes de l' AFREC ...

### Organe Consultatif Technique

#### Composition:

- Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD et des CER,
- Institutions des Nations Unies opérant dans le domaine de l'énergie ( PNUE, PNUD, UNDESA, ONUDI, FAO),
- Entités internationales s'occupant de l'énergie ( CME, UPDEA )

Constitue un forum consultatif sur les politiques, les programmes et Les projets énergétiques et les activités connexes.

Fournit plus particulièrement une aide consultative et une assistance technique à la Commission.



## Organes de l' AFREC ...

### Organes subsidiaires

La Conférence peut créer des organes subsidiaires et des groupes de travail AD HOC qu'elle juge nécessaires.



## ADHESION ...

L'adhésion est ouverte à tout Etat membre de l'OUA,